

La legaltech, la solution juridique de demain

La crise sanitaire actuelle a remis sur la scène mondiale l'importance de la dématérialisation et de la digitalisation des services tout secteur confondu.

Les sociétés qui ont su faire face à cette pandémie aussi bien économiquement que sur le plan sanitaire, sont celles qui bénéficient d'une infrastructure numérique solide.

Plusieurs entreprises ont dû innover pour maintenir un contact virtuel et un suivi décentralisé continu à leur client, dans un contexte où les rencontres physiques étaient de plus en plus difficiles.

En mettant un accent sur le comportement des consommateurs pendant la crise de la Covid-19 nous remarquerons une migration massive vers les canaux numériques pour effectuer leurs achats et afin de répondre à cette nouvelle demande, les entreprises ont dû digitaliser à toute vitesse leurs offres de produits et services, et leur mode de distribution.

Par ailleurs, l'avènement du télétravail a pu sauver et maintenir le seuil de la productivité pour les sociétés qui peuvent se le permettre.

D'ailleurs les seules entreprises à avoir pu résister au contexte économique tragique de ces années 2020 et 2021 sont les sociétés du numérique et notamment les GAFAs (GOOGLE, APPLE, FACEBOOK et AMAZON) qui ont continué à engendrer des bénéfices malgré la crise mondiale.

Tout ceci nous permet d'affirmer que les technologies nouvelles et la numérisation ont pu sauver plusieurs secteurs tout au long de cette crise, toujours aussi virulente dans plusieurs pays.

Faut-il justement attendre de prochaines crises avant de décider, le changement vers la numérisation.

De notre côté, les Sciences Juridiques et le Droit plus généralement n'échappent pas à ce constat.

Lorsque les différents Gouvernements dans de nombreux pays, y compris en Tunisie, ont mis en place l'obligation de migrer vers le télétravail pour tous les corps de métiers qui le permettent, obligation encore d'actualité d'ailleurs, les professions juridiques (avocats, notaires, juristes d'entreprise, etc...), n'ont pas échappé à la règle.¹

Or, ces derniers ne sont pas toujours préparés à de tels changements, aussi bien au niveau des enjeux matériels et juridiques liés à la mise en place concrète du télétravail, mais aussi s'agissant des enjeux, tout aussi importants, d'adaptation des métiers du Droit.

Le réel problème des professions juridiques demeure néanmoins souvent dans le refus ou la difficulté de l'adaptation de ces métiers, dont l'intuitu personae est le vecteur principal, aux nouveaux modes de prestation décentralisés.

¹ **Covid-19 ou la marche forcée vers la numérisation des métiers du Droit**

Droit - Actualité du Droit/- <https://www.edhec.edu/fr/ledhec-augmented-law-institute>

En effet la relation de l'avocat avec le prestataire juridique est souvent fondée sur le contact présentiel et le conseil présentiel direct, éliminer complètement ce lien, brusquerait aussi bien le professionnel que le client et romprait inconsciemment le lien de confiance.

Cependant, regarder la question de la numérisation du Droit de cet angle uniquement serait rédhibitoire et contraire à la réalité, il ne s'agit en effet pas d'éliminer le contact ou le recours au professionnel du Droit, mais de lui simplifier la tâche et de lui faire gagner en rendement, tout en maintenant un suivi personnalisé du client.

Les conditions actuelles ont accéléré les choses en matière de numérisation du Droit, d'où la naissance de la « Legal technologie », « LEGAL TECH » en anglais ou les technologies numériques au service du Droit.

La « LEGAL TECH » est entendue selon Régis de Boisé² « *comme les technologies qui permettent l'automatisation d'un service juridique que ça soit au niveau du support, de la procédure ou de la relation avec le professionnel* ».³

En d'autres termes il s'agit d'utiliser des solutions numériques dans le but de la démocratisation des procédures administratives et judiciaires au profit des entreprises et des particuliers.

La LEGAL TECH paraît aujourd'hui comme une évidence dans le contexte actuel mais aussi pour un futur très proche.

L'accès numérique au Droit et aux différentes prestations juridiques « *constitue une formidable opportunité non seulement pour les utilisateurs mais également pour les avocats, notaires et autres professionnels du Droit.* »⁴

En effet, ces nouvelles possibilités offertes par les nouvelles technologies permettront non seulement l'automatisation de certaines prestations dites répétitives, mais également cela permettrait un gain de temps inestimable aux professionnelles afin de se concentrer sur des tâches dites à forte valeur ajoutée.

La LEGAL TECH est non seulement nécessaire pour un gain de temps et d'argent considérable, mais offre aussi la possibilité de simplifier l'accès au Droit, dont la mesure où cela ne dépendra plus du temps accordé par le professionnel au client, tous les clients accéderont à la même prestation, au même temps et avec la même efficacité à travers des procédés d'IA « INTELLIGENCE ARTIFICIELLE », mis en place pour répondre aux besoins de chaque demandeurs.⁵

L'IA ouvrira ainsi la possibilité, de gestion automatisée des données (data mining), d'interaction vocale avec l'ordinateur (chabots), de gestion intelligente et apprenante de la connaissance (maching Learning).⁶

Toutes ces procédures permettront de traiter des connaissances ou des données introduites par des juristes d'un nouveau genre appelés « JURISTE CODEUR » et seront traités par des « JURISTE DATA »

² <https://mbamci.com/legaltech-digital-juridique/>

³ Thomas st AUBIN Seraphin Legal , Formation Droit Numérique Eurafrique Legal –Juin 2021

⁴ <https://mbamci.com/legaltech-digital-juridique/>

⁵ Thomas st AUBIN Seraphin Legal , Formation Droit Numérique Eurafrique Legal –Juin 2021

⁶ Thomas st AUBIN Seraphin Legal , Formation Droit Numérique Eurafrique Legal –Juin 2021

afin d'offrir au client une prestation rapide, précise dans la mesure où les données seront traitées de manière scientifique, selon les algorithmes déjà mis en place.

Cette expérience promet un gain de temps considérable pour les professionnels du Droit sur certaines tâches, comme l'automatisation de certains types de prestations comme par exemple :

- La rédaction d'actes et de documents juridiques
- La création et la gestion d'entreprise
- Les litiges et le droit des consommateurs
- La mise en relation entre justiciables et les professionnels du droit
- L'accès à la justice et le financement d'actions
- L'information juridique, mais également la possibilité d'étendre son activité et d'enrichir son business model.

Pour résumer la LEGAL TECH semble être le futur des métiers de Droit et de nombreux pays l'ont déjà adopté, les pays anglo-saxons surfent déjà sur cette vague depuis plus de vingt ans, en France la tendance est plus récente mais qui s'accélère considérablement, nous comptons à nos jours plus de soixante-quinze start-up Lega Tech comme par exemple (actowin, captain contrat, legal start, lexis Nexis, le bon bail etc...)

Le Ministère de la Justice est même à l'initiative de Vendôme Tech, un plan de transformation numérique des pratiques de droit pour « **rendre la justice plus rapide, efficace, accessible et transparente** », ⁷

En Tunisie, il y a une réelle volonté de changement, avec la numérisation partielle de certains services, comme pour la création des entreprises et l'octroi des avantages, on parle ici bien sûr des services de déclarations et de dépôt de l'APII ou encore récemment, le site du registre national des entreprises créé en 2018, mais les choses sont plus compliquées dans la mesure où il n'y a pas encore de synchronisation entre les différents services administratifs et surtout pas le même degré de numérisation, dans la mesure où on demande encore par exemple la signature légalisée à l'air de la signature électronique et surtout le plus grand des problèmes demeure les frais fiscaux applicables sur la majorité des actes.

Néanmoins, nous comptons aujourd'hui en Tunisie, quelques sociétés dédiées à la LEGAL TECH, tel que la plateforme numérique, spécialisée dans l'information juridique « QANOUNI » ou encore la Startup EURAFRIQUE LEGAL créée en 2020.

EMNA EZZEDDINE
CORPORATE LEGAL ADVISOR
ATR CORPORATE

⁷ <https://www.welcometothejungle.com/fr/articles/legatech-revolutionner-droit>